

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

VOL. IV

MONTRÉAL, AOÛT, 1887

NO. 4.

SOMMAIRE.

Nécrologie. — *Travaux originaux* : Bureau de Santé de Montréal. — Chronique de l'hygiène en Europe. — Nomination de Mr. le Dr. C. N. Barry. — Acte pour établir une Commission Provinciale d'Hygiène et pour d'autres fins concernant la Santé publique. — *Réproductions* : Exposition de l'Hygiène de l'Enfance à Paris. — Maladie du Siècle. — Surmenage intellectuel. — Bibliographie.

NÉCROLOGIE.

Notre sympathique Collaborateur et ami, M. Louis Dagron-Richer, membre fondateur de la Société d'Hygiène de la Province de Québec, a succombé le 17 juillet, à l'âge de 65 ans. Les lecteurs du journal d'Hygiène Populaire n'oublieront pas avec quel talent et quelle conviction il avait traité, dans ces colonnes, les questions si intéressantes de la falsification des substances alimentaires, et de quarantaine, etc.

M. Dagron-Richer était venu se fixer à Montréal, il y a quinze ans environ, et avait, pendant son séjour parmi nous, toujours tenu une des premières places dans la presse montréalaise.

M. Dagron-Richer était passionné pour la science, c'était un fouilleur avide de connaître un travailleur persévérant.

Ecrivain de premier ordre, maniant l'anglais avec autant de pureté que sa langue maternelle ; savant distingué, homme intègre dans toute l'acceptation du mot, sa collaboration a été recher-

chée par un grand nombre de journaux.

L'Opinion Publique, le *National*, le *Monde*, la *Revue Canadienne*, le *Journal d'Hygiène Populaire*, le *Journal of Commerce* et bien d'autres organes politiques littéraires ou scientifiques l'ont compté parmi leurs collaborateurs.

M. Dagron-Richer a été le fondateur au Canada du journalisme commercial français par la part prépondérante qu'il a prise à la création du *Moniteur du Commerce*, dont il a été, pendant trois ans, le rédacteur en chef.

L'École polytechnique, où il a enseigné la géologie, l'a également compté au nombre de ses professeurs les plus brillants.

M. Dagron-Richer était Français, et avait été, avant 1851, secrétaire de M. de Morny, puis était entré dans la carrière diplomatique. C'est au cours d'un voyage d'études qu'il était venu faire aux États-Unis, qu'il avait pris, il y a près de trente cinq ans, la décision de se fixer sur ce continent.

Nous qui avons eu l'honneur de connaître personnellement et intimement cet homme de bien, nous pouvons apprécier tout le vide que sa disparition laissera non-seulement parmi ceux qui l'ont connu, mais encore dans le journalisme.

Adieu, distingué Collaborateur et Collègue !... Vous êtes fatigué après tant de labeur. Reposez en paix, comme doivent le faire tous les gens de bien !

À la famille, l'expression de notre vive sympathie.

Travaux Originaux.**LE BUREAU DE SANTÉ DE MONTRÉAL.**

Permettez moi, lecteurs, de vous signaler les bons services que l'on doit attendre d'un Conseil d'Hygiène et de salubrité, improprement appelé au Canada "Bureau de Santé."

D'abord je dirai, d'accord avec tous les hygiénistes, que l'institution de Conseil d'Hygiène et de Salubrité est, sans contredit, une des créations les plus libérales, les plus intelligentes du XIXe siècle.

L'hygiène, sortant des spécialités confuses, banales, superficielles et stionnaires des siècles précédents, prend aujourd'hui un libre essor vers les applications industriels ou biologiques. S'inspirant aux grandes et récentes découvertes dans les sciences physiques et chimiques, l'hygiéniste comprend mieux maintenant le véritable but de la science qui est de relever la constitution physique et morale du peuple.

Un Conseil d'Hygiène et de Salubrité, par conséquent, a pour mission principale de protéger la santé publique contre l'indifférence, la mauvaise volonté, l'ignorance et le mercantilisme d'une partie de la population. Son utilité, son indispensabilité même dans une ville est parfaitement démontrée par l'importance vitale des mesures sanitaires qui s'imposent à la considération de tout homme réfléchi, et dont la mise en pratique est d'une absolue nécessité pour amener le bien être de l'individu comme de la société.

Jettons un regard rapide sur les questions relatives à l'hygiène et à la salubrité publiques.

1o L'assainissement de la ville et des habitations ;

2o Les mesures à prendre contre les maladies endémiques, épidémiques et contagieuses ;

3o Les épizooties ;

4o La propagation de la vaccine. Les rapports et les travaux des vaccinateurs ;

5o L'organisation et la distribution des secours médicaux aux malades indigents ;

6o La salubrité des établissements industriels, des écoles, des hôpitaux, des maisons, des prisons, des asiles, etc. ;

7o Les questions relatives aux enfants trouvés ;

8o La qualité des aliments, boissons, condiments ;

9o Le classement des établissements industriels au point de vue leur nocuité ;

10 Les mesures à prendre pour améliorer les conditions sanitaires de la population ouvrière ;

11o Les travaux d'utilité publique : constructions des maisons particulières, d'édifices publics ; les cimetières, les égouts, la voirie ;

12o Les causes de la mortalité.

Toutes ces questions qui forment, en quelque sorte, les affaires courantes d'un Conseil d'Hygiène et de Salubrité, réclament l'office d'hommes qui, à raison de leurs études spéciales ou de leurs travaux habituels, s'occupent de l'hygiène.

En effet, il faut des études sérieuses et constantes à chacun des hauts fonctionnaires, et une surveillance active dans l'administration de l'hygiène et de la salubrité publiques pour pouvoir agir avec discernement.

Notre ville est malsaine, c'est incontestable ; les chiffres de mortalité nous en donnent une preuve irréfutable. Pourtant son site est des plus favorisés de la nature.—Les causes de son insalubrité sont nombreuses ; mentionnons les plus puissantes.

L'état de malpropreté des cabinets d'aisance des classes pauvres, et le maintien du système de vidange par les fosses

fixes constituent des causes de dangers permanents pour la santé publique. (1)

Notre ville possède une canalisation d'égouts qui mérite de nombreux reproches. Dans un grand nombre de rues, les égouts, au lieu d'être des agents d'assainissement, sont des fosses immondes de forme allongée, constituant un danger éminent pour la santé comme le démontrent les odeurs qui soulèvent le cœur près des bouches d'égouts.

Nos plombiers, pour la plupart, ignorent les préceptes de l'hygiène, et ne connaissent même pas l'importance de cette science. Aussi les dispositions des appareils sanitaires des habitations sont plus ou moins défectueuses. Le drainage des maisons, les tuyaux de vidange, les siphons intercepteurs d'égout, les siphons disconnecteurs, water-closets, tuyaux de chutes, évier, lavabos, baignoirs, ventilation de tous les tuyaux, ne réalisent nullement les recommandations hygiéniques.

L'Hôpital Civique de Montréal n'a pas été plus favorisé du côté de l'hygiène. C'est un déplorable état de choses qui est loin de faire honneur à notre ville.

La disposition générale de l'hôpital, la manière dont il a été fait, le système de ventilation, les systèmes de water-closets (car il y en a plusieurs), le système de chauffage, puis la présence, non loin de là, d'une grande mare d'eau sont tous en guerre ouverte avec les lois de l'hygiène moderne.

On n'a voulu laisser dans l'oubli ceux qui prennent à cœur l'hygiène dans ses rapports les plus humanitaires avec la société, avec la personne, et cela au détri-

ment de ces infortunés malades bannis pour ainsi dire des rangs de la société. Quelle ingratitude !

"La santé de l'ouvrier, a dit un grand homme d'état, lord Beaconsfield, est un problème social qui prime tous les autres."

Il y a beaucoup à faire dans notre pays et en particulier à Montréal pour améliorer les conditions sanitaires de la population ouvrière. La mission est pleine de patriotisme, il faut l'accomplir. Les efforts des autorités sanitaires de Montréal doivent tendre à demander que le travail de l'ouvrier s'accomplisse dans des conditions plus inoffensives et plus en rapport avec la dignité de l'homme.

Il y a donc nécessité d'un classement des établissements industriels au point de leur nocuité, et d'une observance minutieuse des prescriptions hygiéniques en rapport avec le degré d'insalubrité de chacun d'eux.

Un cri d'alarme a été poussé, il y a quelques jours, par toute la presse montréalaise. Les chiffres de mortalité créent de légitimes appréhensions pour notre population et prouvent peu en faveur de l'état sanitaire de notre cité.

Pourquoi cette clameur générale contre l'état de santé de Montréal.

Ah ! je comprends. C'est qu'on ouvre aujourd'hui les yeux sur le gaspillage de la vie qui résulte de l'absence dans les familles des notions précises sur l'art de se conserver, sur l'hygiène domestique envisagée dans les conditions de salubrité et de commodité de l'habitation, dans sa bonne tenue et sa propreté. C'est qu'on comprend que le miasme humain produit par l'encombrement de la population ouvrière dans des logements exigus, malpropres et insalubres, que les conditions anti-hygiéniques où se passe la vie mon-

(1) Pour opérer la vidange des fosses fixes, d'ici à leur complète disparition, la ville de Montréal devrait accepter le procédé de vidange inodore, système Talard. (Voir ce journal page 204, Vol. III, No. 17.)

tréalaie favorisent puissamment la propagation des maladies,

Ces considérations nous rappellent la nécessité de l'étude des causes des maladies qui déciment nos rangs. C'est une tâche immense et pleine de renseignements pour l'hygiène et la salubrité publiques. C'est le travail d'un homme dévoué à la science de l'hygiène.

Au nom de l'humanité je réclame l'attention de notre édilité montréalaise sur ce point le plus important dans l'hygiène municipale.

Il est une autre question très délicate, parce que je n'ai pas de renseignements exacts, mais qui captive vivement mon attention ; je veux parler des *Enfants trouvés*. La rumeur veut que le chiffre de la mortalité chez ces pauvres petits soit d'un 96 pour 100. Ce chiffre est tellement monstrueux qu'il me paraît exagéré. Cependant un sentiment d'humanité veut que nous nous intéressions à eux.

Je ne puis pas m'arrêter sur toutes les questions émises plus haut, malgré leur intérêt, vu la longueur de ce travail. Je me propose d'y revenir plus tard.

En hygiène administrative il y a deux manières d'intervenir : le système répressif et le système préventif.

Le premier laisse les particuliers, les industriels construire sans contrôle de la part du Conseil d'Hygiène. Mais aussitôt qu'il y a atteinte à la propriété voisine ou à la santé publique, l'autorité parle, agit.

On voit de suite tout le mauvais côté de ce système.

L'autre système, préventif, préludant par une étude approfondie des conditions dans lesquelles la maison doit être construite, l'atelier doit fonctionner, autorise ou rejette la demande.

On comprend l'avantage d'aller au de-

vant du danger, d'empêcher des dépenses inutiles, des préjudices et même des accidents. N'est-ce pas dans cette voie que la salubrité publique doit être exercée par le Conseil d'Hygiène ?

Maintenant une fois démontrés la nécessité et les avantages incontestables pour une ville d'un Conseil d'Hygiène et de Salubrité, il faut dans l'administration, pour assurer son bon fonctionnement, des hommes qui, à raison de leurs études, ont fait preuve de savoir en hygiène, ou par leurs travaux habituels, peuvent s'occuper de cette science.

Notre Conseil d'Hygiène et de Salubrité est tout à fait impropre dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée. Malgré tout le bon vouloir, malgré toute la compétence de M. Laberge, médecin officier de santé, ce Conseil n'aura jamais l'efficacité d'action désirée.

Pourquoi cela ?

Parce qu'il n'a pas les éléments qui lui sont absolument indispensables pour répondre à toutes les exigences de la situation.

Deux éléments distincts, mais se rencontrant nécessairement dans le domaine de l'hygiène, doivent constituer les bases de l'opération de tout Conseil d'Hygiène et de Salubrité. Le premier de ces éléments, qui est la partie scientifique, exige des médecins hygiénistes pour être parfaitement comprise.

L'autre élément, qui a aussi son importance, requiert des hommes qui, par la nature de leurs travaux habituels, accomplissent dans un Conseil d'Hygiène la partie technologique.

Ainsi le chimiste est un savant indispensable à un conseil d'hygiène ; l'ingénieur sanitaire trouve sa place en favorisant l'exécution des prescriptions hygiéni-

ques ; l'architecte en conciliant son art avec les données scientifiques.

Mais, me demandez-vous, quelles sont les réformes que vous déclarez nécessaires à notre Conseil d'hygiène et de Salubrité ?

Je voudrais démontrer la justesse de mes vues sur la formation d'un Conseil d'Hygiène et de Salubrité à Montréal, mais je me rendrais fastidieux à mes lecteurs en prolongeant davantage ce travail. Je me contenterai, aujourd'hui, d'énumérer les réformes dont je plaiderai plus tard l'opportunité pour notre ville.

1o Un médecin hygiéniste, chef du département de l'hygiène et de la Salubrité publiques ;

2o Un médecin hygiéniste, chef du département des statistiques, ayant la charge d'étudier les causes des maladies qui déciment nos rangs, de surveiller la vaccination et le service médicale des malades indigents, de chercher à améliorer les conditions sanitaires des enfants trouvés.

Deux ou quatre médecins doivent être attachés à ce département.

3o Un chimiste, un ingénieur, un architecte sont d'une absolue nécessité dans le département de l'hygiène et de la salubrité publiques.

4o Un médecin vétérinaire.

5o Deux secrétaires, un pour chacun des départements.

6o Des agents de police sanitaire bien disciplinés.

En matière d'hygiène et de salubrité publiques il n'y a rien à négliger, car il s'agit d'intérêts généraux qui priment tous les intérêts particuliers.

Inutile d'insister sur cet avancé ; d'ailleurs le nombre de victimes que l'épidémie a moissonnés si impitoyablement en 1885, l'argent qu'elle a coûté à la province, en particulier à Montréal démontrent amplement que les dépenses faites pour l'hygiène en vue de la santé publique est un capital placé à taux élevé.

DR J. I. DESROCHES.

CHRONIQUE DE L'HYGIENE EN EUROPE.

L'Hygiène dans l'enseignement secondaire.—Les ambulances pour militaires convalescents en Belgique.— Un inconvénient de la lumière électrique.—L'éclairage électrique à Udine, en Italie.— La ville de Lorca Espagne. — Purification de l'eau.— La Societa fiorentina d'Igiene et l'assainissement de Florence.— La Fédération des sociétés italiennes d'Hygiène.— L'exposition d'Hygiène de Florence.— L'exposition internationale d'appareils pour la mouture, la panification et les industries analogues à Milan.

Le récent congrès d'hygiénistes allemands, sur la proposition du Pr. Hartmann, a émis à l'unanimité le vœu suivant : " L'enseignement de l'hygiène devra être introduit dans les écoles techniques supérieures, pour ce qui regarde l'architecture, l'art de l'ingénieur et la mécanique. L'enseignement devra être non-seulement théorique mais encore pratique ; l'étude devra en être obligatoire et faire partie des examens finaux." Si les autorités allemandes secondent ce noble projet, l'Allemagne ne tardera pas à en retirer d'excellents fruits.

En France, les ingénieurs et les architectes sont pour la plupart ignorants des moindres préceptes de l'hygiène. Le gouvernement devrait bien suivre le vœu des hygiénistes d'outre Rhin.

Le conseil scolastique de Bâle a pris des déterminations particulières sur le traitement de l'hygiène dans les écoles secondaires.

Les plus importantes forment un règlement en vingt paragraphes dont quelques uns expliquent comment doivent être traités les écoliers pendant les heures de leçon, d'autres établissent les travaux dont les enfants doivent être chargés chez eux.

Les matières qui exigent une attention soutenue doivent être enseignées le matin et alterner avec des matières plus faciles à apprendre. Entre chaque heure d'étude il doit y avoir dix minutes de repos ; les écoliers peuvent se distraire

dans la cour si le temps est beau ou dans le corridor si le temps est mauvais. Les fenêtres des classes doivent être ouvertes pendant ce temps, sauf en cas de tempête ou de très grand froid.

Dans l'hiver la température des classes ne doit pas descendre au-dessous de 15° et ne pas dépasser 17° 5. Dans la salle de gymnastique la température doit osciller entre 12° et 13°.

D'autres paragraphes regardent la nourriture et l'habillement des enfants. Si le maître découvre qu'un des écoliers est mal nourri ou mal vêtu par défaut de moyens des parents, il doit en donner avis à la commission scolaire qui vient promptement en aide à l'enfant. Si c'est par défaut de soins, le maître avertit l'autorité compétente.

Un médecin est chargé de la surveillance de l'hygiène dans les écoles.

Les articles suivants définissent ses attributions.

1o. Le médecin scolaire sera nommé par le conseil et restera un an en charge.

2o. Il devra inspecter tous les établissements d'instruction et chaque année présentera un rapport détaillé de son travail.

3o. Il devra combattre l'influence anti-hygiénique des écoles et surveiller le sain développement corporel de la jeunesse.

4o. Il devra visiter les écoles, se familiariser avec leurs conditions sanitaires et veiller à ce que les prescriptions hygiéniques soient scrupuleusement accomplies.

Chaque classe devra pendant l'année scolaire être visitée au moins 4 fois : à l'ouverture, deux fois pendant l'hiver et la quatrième entre l'été et l'automne.

5o. Il devra rapporter au département de l'Instruction toutes les observations qu'il aura faites et proposer toutes les améliorations qu'il jugera convenables. En outre, il sera appelé à donner son opinion sur les plans des nouvelles écoles.

6o. Si le médecin constate des défauts qui peuvent être immédiatement réparés, comme par exemple, température ambiante trop haute ou trop basse, enfants

trop jeunes pour certaines études, il fera ce que commande la science, se mettant d'accord avec le maître ou le directeur de l'institution.

7o. Le médecin aidera de ses conseils, s'ils les lui demandent, les maîtres ou le directeur. Si celui-ci le prie de venir en outre de ses quatre visites obligatoires, il doit le faire.

Ce règlement nous semble devoir appeler l'attention des municipalités.

Elles rendraient service aux populations qu'elles administrent en en édictant de semblables.

* * *

Le ministre de la guerre de Belgique a pris d'excellentes dispositions en ce qui concerne les militaires convalescents qui, manquant de famille ou n'ayant pas les moyens financiers, ne peuvent jouir de la permission qui est toujours accordée après la maladie.

Il a établi à Reversoy une ambulance pour convalescents. Située dans une excellente position, le climat y est régulier, et il y a de nombreuses plantations d'arbres.

Nous ne saurions trop louer cette mesure car les militaires convalescents seront ainsi soustraits à l'atmosphère viciée des hôpitaux et ils trouveront à la campagne un prompt rétablissement. Notre ministre de la guerre, le général Boulanger, si soucieux du bien être du soldat, devrait bien prendre une mesure semblable.

* * *

La Société Espagnole d'Hygiène travaille avec activité ; ainsi dans la *Higierne* que dirige notre savant confrère B. Aviles, il est relaté les travaux du mois de février. Nous voyons un discours du Dr. Vilanora sur les différences entre le sol et les conditions sanitaires de Madrid et de Berlin. L'auteur conclut à ce que les produits d'excrétion de la capitale soient conduits à distance par le moyen du Mançanarès pour y être purifiés et transformés en engrais.

Le Dr. Vignau fait une importante et longue communication sur le sol de Madrid ; le Dr. T. Munoy de Lina a traité de l'air confiné et de l'air libre tandis que le Dr. Fernandez Caro parle du climat.

* * *

Le Pr. Wiesner, botaniste viennois, vient de montrer que les papiers contenant des substances ligneuses telles que le bois, la paille, le jute, jaunissaient quand ils étaient dans une chambre éclairée à l'électricité. Ce jaunissement n'a pas lieu si par un procédé chimique on enlève la lignine qui forme la partie essentielle du bois.—(*Revue internationale de l'électricité.*)

* * *

Il vient de se fonder en Italie un comité dans le but de créer une société pour l'éclairage par l'électricité de la ville d'Udine. La lumière serait fournie au prix de 4 centimes par lampe heure de 8 bougies, en ce qui correspond pour le gaz au prix de 47 centimes le mètre cube.

La ville de Lorca (50,000 habitants), en Espagne, fait appel aux ingénieurs et industriels pour son éclairage électrique.

Elle assure un monopole de 50 ans et une redevance annuelle de 18,000 francs pour 260 lampes de 20 bougies avec faculté de l'éclairage particulier à un prix que fixera l'adjudicataire.—(*Revue internationale de l'électricité.*)

* * *

La *Industria e Inventiones* du savant ingénieur J. Bolibar a publié un article très intéressant sur la purification de l'eau. En voici le résumé :

Les moyens primitifs qui consistent à clarifier l'eau c'est-à-dire à séparer les substances en suspension ne suffisent plus. Il faut en même temps que clarifier, enlever les matières organiques en dissolution et les microbes.

Les expériences dont les résultats suivent furent faites avec différentes matières filtrantes, l'épaisseur de la couche et

l'état de division de la matière étaient les mêmes. L'épaisseur était de 6 pouces anglais et la matière filtrante était tamisée dans un tamis de 40 mailles par pouces linéaires.

Matière filtrante.	efficacité.	Microbes par cent. cube. eau naturelle.	eau filtrée.	réduction p. 100	proportion d'eau filtrée par pied carré et par heure gallons.
Sable ferrugineux.	au commencement, au bout de 13 jours.	80	"	100.0	0.73
	au bout de 30 jours.	8000	1000	88.0	1.14
	au commencement,	1280	"	30.0	"
Charbon animal.	au bout de 12 jours.	en nombre excessif. 2800	"	100.0	0.46
	" " 30 jours.	1280	7000	447.0	0.86
Scories de fer.	au commencement, au bout de 12 jours.	80	"	100.0	0.40
	" " 30 "	2800	"	99.8	0.45
Poudre de fer.	au commencement, au bout de 35 jours.	3000	750	71.0	0.48
	au commencement, au bout de 15 jours.	6000	400	93.0	"
Coke.	au commencement, au bout de 15 jours.	3000	"	100.0	0.50
	au bout de 30 jours.	6000	90	98.5	0.22
Charbon végétal.	au bout de 30 jours.	2230	107	95	

D'après le tableau précédent on voit que ce sont les scories de fer, la poudre de brique et le charbon végétal qui sont les meilleures matières filtrantes.

* * *

La Société d'Hygiène de Florence a, dans les séances du 22 janvier, 4 février et 9 mars, émis les vœux suivants que nous approuvons pleinement.

1o. La municipalité florentine devra procéder à la formation d'un règlement d'édilité de façon que les nouvelles constructions qui se font à Florence répondent à toutes les exigences de l'hygiène.

2o. La ville devra veiller à l'exécution de la loi sanitaire qui ordonne de déclarer tous les cas de maladies contagieuses de façon que l'autorité puisse prendre des mesures préservatrices.

3o. Des encouragements sont votés au projet de constituer à Florence un comité de vaccination animale.

* * *

Quand paraîtront ces lignes, les Sociétés d'Hygiène de Brescia, Florence, Padoue, Palerme et Turin se seront réunies en un petit congrès du 8 au 10 mai.

En Italie, comme en France d'ailleurs et un peu partout, il y a des rivalités de personnes, des compétitions qui font que les forces se divisent et quelquefois se neutralisent. En science cela ne devrait pas être, mais, comme malheureusement l'humanité n'est pas parfaite, cela existe. Ainsi la Société royale d'Hygiène de Milan n'a pas voulu se fédérer et comme les sociétés d'hygiène fédérées organisaient une exposition d'hygiène, la Société de Milan s'est empressée d'en organiser une autre. Nos amis les italiens n'ont rien à envier à nous autres français.

Au congrès de la fédération italienne on discutera notamment :

1o. Dr. C. D'Ancona—proposition de promouvoir une agitation légale pour obtenir la promulgation d'une loi sur les habitations.

2o. Dr. T. Bonnizzardi—Si l'évacuation des immondices par une canalisation correspond aux exigences de la science.

De la nécessité de déléguer dans les communes de plus de 15,000 habitants, un médecin spécial pour la vérification des décès.

3o. Dr. A. Bianchi—Sur la nécessité d'écouter les conseils des hygiénistes pour les soldats de l'armée d'Afrique.

L'exposition d'Hygiène organisée par la fédération des sociétés se tient à Florence. Cette exposition de caractère technique, scientifique et pratique comprend les publications et les produits relatifs à l'hygiène. Elle est divisée en trois groupes.

1er groupe : Publications, statistiques, plans et dessins pour hopitaux, écoles, évacuation des immondices, éclairage des villes, etc.

2ème groupe : Hygiène domestique (de la maison) ; Hygiène personnelle ; Hygiène alimentaire ; Hygiène coloniale.

3ème groupe : Chimie et pharmacie relatives à l'hygiène (falsifications des aliments, parfums, désinfectants, etc).

Bon succès à nos éminents collègues d'au-delà des Alpes. La Société florentine d'hygiène a droit à la reconnaissance des savants italiens et des hygiénistes de tous les pays, car c'est elle la promotrice et de la fédération et de l'exposition.

* * *

L'exposition internationale de mouture a une section spéciale d'hygiène et de sauvetage sous la haute direction de la Société royale italienne d'Hygiène de Milan.

Il y a deux classes divisées, l'une en 10 sections, l'autre ne renferme qu'une section.

Tout ce qui touche à la meunerie de près ou de loin et qui se rapporte tant soit peu à l'hygiène fait partie de la 1ère classe tandis que la deuxième classe est réservée aux appareils de sauvetage, ou préservatifs d'accidents, etc.

Cette exposition ouvre en mai et fermera en juin 1887. Nous lui souhaitons bonne chance.

A. HAMON. (Paris.)

NOMINATION.—A la séance du 10 juin 1887, la Société Française d'Hygiène de Paris, sur la proposition de MM. A. Hamon (Paris), et Dr. J. I. Desroches (Montréal), a nommé M. le Dr. C. N. Barry de Montréal, "Membre Associé Etranger."

ACTE POUR ÉTABLIR UNE COMMISSION
PROVINCIALE D'HYGIÈNE ET POUR
D'AUTRES FINS CONCERNANT
LA SANTÉ PUBLIQUE.

(Sanctionné le 21 Juin, 1886.)

1o. Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1o Sept personnes peuvent être nommées par le Lieutenant-Gouverneur en conseil pour former une Commission d'Hygiène dans la province, sous le nom de : "Commission provinciale d'hygiène de Québec," ayant pour but de s'occuper de tout ce qui intéresse la santé publique en cette province. Quatre au moins doivent être médecins, entrés sur le registre d'après la loi relative à la médecine et à la chirurgie, et ayant au moins cinq ans de pratique.

2o. Quatre des membres peuvent être nommés pour une période de deux années, et trois autres pour une période de trois années.

Les nominations subséquentes se font pour une période de trois.

Tout membre sortant de charge peut être nommé de nouveau.

3o. Le Lieutenant-Gouverneur en conseil nomme le président de la Commission et le secrétaire.

4o. Le Président reçoit un traitement n'excédant pas 400 piastres.

Les services des autres membres de la commission sont gratuits, et il leur est accordé aucune compensation ou honoraire ; mais les dépenses de voyage leur sont payées.

Le Secrétaire reçoit un traitement n'excédant pas \$1500 par année.

Les dépenses de la Commission sont payées à même les sommes d'argent qui sont de temps à autre appropriées par la législature pour cette fin.

5o. La Commission Provinciale d'Hygiène est chargée :

1o D'étudier spécialement les statistiques vitales de la province et de s'appliquer à faire servir, d'une manière intelligente et avantageuse, l'ensemble des données recueillies sur la mortalité et la maladie parmi le peuple ;

2o De faire des perquisitions sanitaires et des enquêtes sur les causes des maladies et surtout des épidémies ; sur les causes de la maladie et l'effet que peuvent avoir sur la santé du peuple, les emplois, les conditions, les habitudes et autres circonstances ;

3o D'étudier la manière de prévenir les maladies contagieuses et infectes, et la manière dont elles s'introduisent ;

4o De faire des suggestions qu'elle croit les meilleures et les plus propres à détourner les maladies ou à en circonscrire les effets ;

5o D'encourager la formation de commissions locales d'hygiène et de tenir un registre de ces commissions locales et des noms de leurs membres ;

6o De donner, lors qu'elle en est requise ou qu'elle le juge à propos, des avis aux fonctionnaires du gouvernement ainsi qu'aux commissions locales d'hygiène, au sujet de la santé publique, et sur les mesures à prendre pour la protéger, sur la position, le drainage, l'approvisionnement de l'eau, la manière de disposer des excréments, le chauffage et la ventilation de toute institution ou de tout bâtiment public.

7o Dans toute municipalité où il y a une commission d'Hygiène nommée en vertu de sa chartre, ou du code municipal ou de l'acte des clauses générales des Corporations de villes, telle commission d'Hygiène est la commission locale d'Hygiène pour les fins du présent acte.

60. La Commission d'hygiène, de temps à autre, et surtout aux époques où une maladie épidémique endémique ou contagieuse, sévit dans quelque endroit de la province, doit faire distribuer dans le public, par le moyen de la presse, et aux commissions locales d'Hygiène, officiers sanitaires, Conseils municipaux, ou aux écoles publiques et au clergé par le moyen de circulaires ou toute autre façon qu'elle juge conforme aux intérêts de la santé publique, des écrits sur l'hygiène et des renseignements pratiques et spéciaux sur la manière de prévenir les maladies contagieuses et infectes, et sur leur diffusion.

70. La Commission se réunit tous les trois mois ou plus souvent, dans la Cité de Montréal ou dans la Cité de Québec, suivant qu'elle le juge nécessaire.

Trois membres de la Commission forment un quorum pour l'expédition des affaires.

La Commission a le pouvoir de faire adopter des règles et règlements pour régler sa manière d'agir et de pourvoir, par ces règlements, à la nomination des comités auxquels elle délègue son autorité et ses pouvoirs pour accomplir la tâche qui lui est assignée.

80. Le Secrétaire doit tenir son bureau dans la Cité de Montréal et remplir les devoirs qui lui sont imposés par cet acte ou prescrit par la commission.

Il doit tenir un registre des actes et délibérations de la Commission et, autant que possible, se mettre en rapport avec les autres commissions d'hygiène provinciales, locales ou fédérales, les officiers sanitaires, les conseils municipaux et les autres corps publics, dans le but de recueillir ou de répandre des notions utiles sur la santé publique.

Il doit aussi tenir un registre dans

lequel il entre tous les rapports concernant les cas de maladies contagieuses des Commissions locales.

Il prépare le rapport annuel des statistiques vitales de la province, et remplit tous autres devoirs et fonctions concernant les statistiques vitales ou autres, que peut lui assigner la commission.

90. Lorsque la chose est jugée nécessaires, la commission peut, avec l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, envoyer son secrétaire ou l'un ou plusieurs membres du Conseil en tout endroit de la province, pour s'enquérir des causes de toute maladie spéciale, épidémique, ou endémique, ou des causes de la mortalité.

Cette enquête peut se faire par déposition sous serment ou de toute autre manière que le comité d'investigation ou le secrétaire le juge nécessaire, et dans le cas d'une enquête sous serment, le secrétaire ou tout autre membre de la commission présent à l'enquête peut faire prêter serment.

100. Le Lieutenant-Gouverneur peut lorsqu'il émane une proclamation conformément aux disposition du chapitre 38 des statuts réfondus du Canada "Concernant la conservation de la santé publique" déclarer dans cette proclamation que la Commission provinciale d'Hygiène établie par le présent acte dans la Commission Centrale d'Hygiène en vertu du dit chapitre 38.

110. Lorsqu'un chef de famille constate qu'une personne de sa famille a la variole, la diphtérie, le choléra, la fièvre typhoïde ou la scarlatine ou une maladie dangereuse pour la santé publique, il doit en notifier immédiatement la Commission locale d'Hygiène ou les officiers d'hygiène ou le maire de la municipalité dans laquelle il réside

120. I orsqu'un médecin voit qu'une personne qu'il est appelé à visiter, est atteinte de la variole, du choléra, de la diphtérie, de la fièvre typhoïde, de la scarlatine ou autre maladie dangereuse pour la santé publique, il doit en notifier immédiatement la Commission locale d'Hygiène ou les officiers de santé ou le maire de la municipalité dans laquelle se trouve la personne atteinte de cette maladie.

130. Quand la variole, la diphtérie, le choléra, la fièvre typhoïde, la scarlatine, ou toute autre maladie contagieuse existe dans une municipalité, la Commission d'Hygiène de cette municipalité doit employer immédiatement tous les moyens possibles pour empêcher la maladie de se répandre, et de donner avec diligence avis public des lieux ou des maisons infectées par les moyens qu'elle croit les plus efficaces pour la sureté commune.

REPRODUCTIONS.

L'EXPOSITION DE L'HYGIÈNE DE L'ENFANCE.

Il n'est pas de questions qui intéressent plus tout le monde en général que celles qui se rattachent à l'hygiène et au bien-être de l'enfant. Nos amis les Drs. Chassaing, Monin, Brémond, Degoix, ont donc été parfaitement inspirés, en organisant cette année l'Exposition de l'Hygiène de l'Enfance, qui se tient au Pavillon de la Ville de Paris, gracieusement mis à leur disposition par le Conseil municipal. Cette exposition a été inaugurée le 23 juin dernier, sous la présidence de M. le Dr. Chassaing, membre du Conseil municipal, et sous la présidence d'honneur de M. Mesureur, député de la Seine.

L'assistance était nombreuse et des

plus choisies, et bien que les installations ne fussent pas encore complètes, on pouvait déjà prévoir le succès auquel était appelée cette œuvre utile et humanitaire.

“ C'est surtout aux mères que nous nous adressons, disait M. le Dr. Chassaing, dans son discours d'inauguration. Nous voulons, en effet, leur faire connaître les règles d'hygiène applicables à l'enfance, leur apprendre une foule de notions si simples, dont dépendent souvent la santé, parfois la vie des enfants, et dont beaucoup sont si accessibles que nous serions heureux de les voir enseignés même sur les bancs de l'école primaire.”

On ne pouvait mieux exposer et justifier le but que s'étaient proposé les membres du Comité d'organisation.

De son côté, dans une allocution très applaudie, M. le Dr. Brémond, qui remplit, avec beaucoup de zèle, les difficiles fonctions de Commissaire général, a développé le plan et le programme de l'Exposition :

“ Conférences de vulgarisation, Service de vaccinations gratuites, galeries d'enseignement par les yeux à l'intérieur, distractions enfantines, au dehors, voilà les bases fondamentales de l'Exposition d'Hygiène de l'Enfance.”

Aujourd'hui les installations sont complètes, et le succès commence à répondre aux espérances des organisateurs. Le Pavillon de la Ville de Paris est rempli de nombreuses vitrines où l'on peut apprécier les perfectionnements les plus parfaits des objets destinés à l'enfance. A l'extérieur, des théâtres de marionnettes, des voitures aux chèvres, des chevaux de bois, des appareils de gymnastique, des jeux de toute espèce ont été installés, et l'on doit féliciter les Membres du Conseil d'administration d'avoir songé à offrir cet élément de distractions aux bébés. Ainsi

que le faisait remarquer notre ami Brémond, ils ont fait œuvre d'hygiénistes en organisant des jeux pour les bébés, autant qu'en créant des cours pour les mères, "Les livres les plus graves, ceux d'Hippocrate compris, proclamant la nécessité de divertir les enfants pour faciliter leur évolution organique." Et puis attirer les enfants par les distractions, n'est-ce pas assurer le succès de l'Exposition ?

S'ils s'amuse au pavillon de la Ville de Paris les enfants voudront y venir souvent, et sauront bien, les petits tyrans, contraindre leurs parents à les y amener.

Chaque jour, à 4 heures et à 9 heures du soir, des concerts permettront aux visiteurs d'entendre une excellente musique, et ce n'est pas l'un des moindres attraits de l'Exposition.

Le Service des vaccinations gratuites a commencé à fonctionner le mardi 5 juillet. Près de deux cents personnes se sont présentées et ont été vaccinées à l'aide de lymphé vaccinale prise sur la génisse même. Les vaccinations seront faites tous les mardis à 4 heures.

Ce Service est organisé par les soins de la Société Française d'Hygiène. (MM. Dromain, Chambon, Fouque, etc.). En raison des circonstances, notre Société a pensé, en effet, qu'il convenait de transférer cette année au Pavillon de la Ville de Paris, son Service de vaccinations qui avait lieu les années précédentes au siège de la Société d'Encouragement.

Enfin, plusieurs membres du Comité d'organisation et du Comité de patronage ont accepté la tâche de faire des conférences sur des sujets touchant à l'hygiène de l'enfance. La première conférence a été faite par M. le Dr Brémond sur le *vers intestinaux*. Jeudi dernier M. le Dr Degoix, le savant Rédacteur en chef

du *Petit Médecin* avait pris pour sujet : *les Nourrices et l'allaitement maternel*. Ces deux conférences ont été très applaudies.

En résumé, nous ne saurions trop encourager nos lecteurs à visiter cette intéressante exposition. Ils en sortiront certainement avec le désir d'y retourner. En ce qui nous concerne, nous sommes très heureux de féliciter sincèrement les organisateurs : MM. Chassaing, Monin, Brémond, Degoix, Botrel, sans oublier notre collaborateur et ami Hamon, que l'on trouve constamment sur la brèche, et qui remplit les fonctions de secrétaire du Commissaire général, avec un dévouement sans égal.—(Journal d'Hygiène.)

A. JOLITRAIN.

SURMENAGE INTELLECTUEL.

M. Brouardel ne veut pas combattre les conclusions de la commission (au contraire), mais étudier le rôle du séjour dans les grandes villes sur le développement physique et intellectuel des enfants. Tout le monde connaît la vivacité du gervoise parisien, à onze ou douze ans ; il est le vrai chef de la famille quand le père s'enivre ; mais, au moment de la puberté, il cesse pour ainsi dire de se développer. Il reste grêle, glabre ; sa poitrine, son abdomen ont des formes comme féminines ; en même temps, on observe un véritable étiolement intellectuel. Et cela se produit chez l'enfant pauvre sans surmenage intellectuel d'aucune sorte et de bonne conduite, si bien que, les autres causes écartées, il n'en reste qu'une pour expliquer un tel résultat, et, cette cause est le séjour dans une grande ville.

Que devient l'enfant parisien dans une famille plus aisée ? A dix ans, c'est un

petit prodige, mais plus tard ? Sa croissance physique se fait par à coups ; en quinze mois, il grandit de trois centimètres et de douze en quatre mois. Aujourd'hui, le tronc seul se développe ; l'année suivante, les membres seuls s'allongent d'émensurément. L'intelligence ne tient pas les promesses de la onzième année ; cependant elle ne s'étiolé pas autant que celle des jeunes ouvriers ; c'est qu'on a fui la ville pendant les vacances, mais pourtant les premières places au lycée n'appartiennent plus au Parisien, elles sont pour le vigoureux garçon qui arrive de sa province. Et puis cette intelligence du Parisien qu'est-elle ? Toute de surface, d'apparence. Le jeune homme comprend son maître et peut retenir sa leçon ; mais il est incapable de rien faire par lui-même, de creuser une question à fond ; déjà il tient sa place dans un salon, tandis que son camarade, le provincial, est gauche, embarrassé, s'amuse avec des enfants de cinq ans plus jeunes que lui et gagne les prix au lycée.

Ce n'est donc pas ici le surmenage intellectuel qu'il faut accuser, mais la vie dans la grande ville. Nous ne voulons pas manger à la même gamelle et nous acceptons de respirer dans des conditions analogues. M. Brouardel, tout en acceptant la réprobation du surmenage intellectuel, voudrait donc que l'Académie insistât aussi sur la nécessité de construire les lycées hors des villes, d'organiser des colonies de vacances dès à présent, le séjour dans les grandes villes conduisant à un arrêt du développement physique et intellectuel.

M. Dujardin Beaumetz s'est informé, pour les 5.000 postulantes munies de brevets, attendant une place d'institutrices à Paris, il y aura 115 places en 1887, y compris celles d'instituteurs ; mais, en

réalité, il n'y aura pas une nomination, les places étant réservées aux élèves des écoles normales. Pour la France entière il y a 27,000 postulantes, il y en aura 20,000 l'année prochaine ; on comprend les désespoirs de ces pauvres désillusionnées. Quand au travail des écoles primaires, il est excessif ; les enfants ont six à sept heures de leçons ; il faut finir les devoirs à la maison, quelquefois pendant quatre heures, dans la chambre commune où le père travaille, où les enfants crient. Et le programme des écoles supérieures ? On enseigne aux jeunes filles l'économie politique, la philosophie, la psychologie. Tout cela est inacceptable il faut supprimer les devoirs à la maison.

M. Rochard s'élève, à son tour contre cette instruction encyclopédique qui donne aux jeunes filles autant de prétention qu'elles ont d'ignorance, il insiste sur la nécessité d'une loi sur le travail intellectuel des enfants comme il y en a une sur le travail physique ; il veut aussi que le temps consacré au travail ne dépasse pas huit heures par jour. Mais il faudra, pour que les enfants renoncent au surmenage, modifier les programmes des examens et des concours. Il faudra y introduire des épreuves d'un autre ordre : gymnastique, escrime, équitation. Alors seulement on obtiendra un développement physique convenable et un cerveau équilibré.—*Journal des Débats de Paris.*

* * *

Nos lecteurs savent déjà que l'Académie de Paris avait confié à une Commission composée de MM. Larry, Bergeron, Dujardin-Beaumetz, Proust et Lagneau, le soin d'étudier la question " du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles ".

M. Lagneau s'est acquitté avec beaucoup de conscience de son rôle de rapporteur.

Dans un premier chapitre il s'est occupé du *mal*, c'est-à-dire des états morbides engendrés dans l'organisme par la sédentarité et le surmenage ;

Dans le second, il a carrément indiqué le *remède*, à savoir les mesures hygiéniques, reconnues indispensables, et qui sont ainsi formulées :

“ Autant que possible, l'externat doit être substitué à l'internat ; car, plus que l'externe, l'interne est soumis à l'encombrement humain du dortoir, à la sédentarité, à l'inertie corporelle pendant les classes, durant les longues études.

“ Le sommeil, de plus longue durée pour les enfants que pour les jeunes gens, ne doit pas être de moins de huit heures pour ces derniers, le cerveau ayant besoin de se reposer des fatigues occasionnées par le travail intellectuel.

“ La durée quotidienne du travail intellectuel, de huit à vingt ans, progressivement proportionnel à l'âge, ne doit pas être de plus de trois à huit heures.

“ Le travail intellectuel doit être interrompu par des récréations, des jeux, des chants. La durée des classes de vingt à trente minutes pour les enfants, ne doit pas dépasser une heure, ou une heure et quart, pour les jeunes gens.

“ Pour réduire à moins de trois à huit heures, selon les âges, le travail intellectuel comprenant les classes et les études ou devoirs de maison, on doit surtout diminuer les études ou devoirs de maison, qui, plus longtemps que les classes, astreignent à l'immobilité.

“ Les programmes de l'enseignement doivent être réduits proportionnellement au temps donné au travail intellectuel.

“ Non seulement l'étendue des programmes d'examens doit être limitée, mais aux examens généraux, encyclopédiques qui exigent un surmenage intellectuel fatigant, il faut substituer des examens partiels, fréquents motivant un travail régulier, laissant à l'intelligence le temps de s'assimiler les connaissances multiples successivement étudiées.

“ En dehors des heures données au sommeil, aux repas, au travail intellectuel, suivants les âges, de dix à six heures doivent chaque jour être données aux

jeux, chants, courses, promenades, gymnastique exercices et manœuvres militaires. Mais pour les jeux, la course, les promenades, la gymnastique, il faut que les élèves aient de l'espace, de la liberté ; pour les exercices et manœuvres militaires, il faut que les jeunes gens ayant acquis, durant la période scolaire, cette instruction militaire préparatoire, sachent que plus tard ils seront d'autant moins retenus à l'armée que cette instruction militaire préparatoire aura été reconnue plus complète ”

De ces prémisses découle, pour la Commission, cette conclusion soumise à la savante assemblée :

L'Académie de médecine appelle l'attention des pouvoirs publics sur les graves conséquences morbides du surmenage intellectuel et de la sédentarité dans les écoles, lycées et écoles spéciales, et sur la nécessité d'apporter de grandes réformes aux modes d'enseignement actuellement adoptés.”

Ces idées concordent pleinement avec celles si nettement exprimées par la Commission du Concours de 1887 de la Société française d'Hygiène de Paris.

Les rapports de MM. Lagneau et Moreau de Tours se complètent l'un l'autre de la manière la plus harmonique.—*Journal d'Hygiène*.

DR. DE PIETRA SANTA.

LA MALADIE DU SIECLE.

Les troubles du système nerveux sont devenus tellement prédominants à notre époque qu'ils en sont comme la caractéristique malade. Nos pères avaient trop de sang, toutes leurs maladies réclamaient la lancette ; nous, nous avons trop de nerfs, notre sang appauvri ne parvient plus à les modérer, et ils sont toujours prêts à faire explosion, aussi bien dans l'état de santé que dans l'état de maladie. Cette transformation radicale dans la constitution des individus n'a pas échappé à l'observation du vulgaire qui, toujours enclin à l'exa-

gération, et se passant volontiers des ordonnances du médecin, abuse maintenant des toniques et des excitants de toute espèce, comme jadis il abusait des émoullents et de la saignée.

Ces modifications de la santé publique ne sont pas fortuites : elles sont le résultat des profonds changements survenus dans les conditions de l'existence. A la vie paisible, régulière, pondérée qu'on menait autrefois, a succédé une existence accidentée, emportée, fiévreuse.

Notre siècle est le siècle du mouvement accéléré. La modeste diligence, qui chemisait à petites journées sur les routes royales du bon vieux temps, était l'image fidèle de la vie d'alors ; comme le train-éclair, qui fait cent kilomètres à l'heure, est le symbole de notre vie à toute vapeur. Nous sommes dans une effervescence perpétuelle : notre système nerveux demeure dans un état de tension qui ne se relâche jamais.

Ainsi, nous ne vivons pas seulement trop vite, mais encore nous vivons trop. Un homme de nos jours, à peine arrivé à l'âge mûr, n'a pas seulement développé plus d'efforts, accompli plus de travaux, soutenu plus de luttes qu'un vieillard d'autrefois ; plus que lui encore il a goûté des plaisirs, subi des vicissitudes, éprouvé des peines et des chagrins. La vie moderne ressemble à un kaléidoscope : aux ascensions soudaines succèdent de désastreux plongements, et tel qui avait gravi le faite des honneurs ne tarde pas à retomber dans une obscurité profonde. Les fortunes se font et se défont avec une étonnante rapidité ; du jour au lendemain on voit le pauvre devenir riche, le riche retomber dans la misère. Ces contractes heurtés, ce manque de transition entre les phases successives de l'existence, ces brusques passages d'une condition à une autre, sont une nouvelle et puissante

cause de détachement pour le système nerveux, qui n'est pas et ne peut pas être préparé à de telles secousses.

Malgré quelques misères plus profondes et plus noires qu'autrefois, le niveau général du bien-être et du confortable ne s'en est pas moins élevé. Du haut en bas de l'échelle sociale, la vie matérielle est devenue plus facile, plus douce, plus efféminée. Mais l'excès du bien-être amollit ; il aiguise la sensibilité d'une façon malade, et l'organisme devient si impressionnable, que les fonctions physiologiques elles-mêmes ne peuvent plus s'accomplir sans éveiller des malaises douloureux et de réelles souffrances. A notre époque plus qu'à aucune autre, la menstruation, la grossesse, l'accouchement, la lactation, pour ne parler que des fonctions spéciales à la femme, sont devenus autant d'occasions de troubles nerveux, et même de véritables névroses. " Les femmes, disait déjà au siècle dernier jean-Jacques Rousseau, ont cessé d'être mères ; elles ne le seront plus ; elles ne veulent plus l'être." Aujourd'hui, il ajouterait : " elles ne le peuvent plus."

Est-ce à dire que les névroses soient l'apanage exclusif de notre époque, et que nos aïeux aient vécu l'âge d'or du système nerveux ? Ce serait une étrange méprise.

Mais, cependant, quelque fréquentes qu'elles fussent, ces névropathies du temps passé étaient encore exceptionnelles. Elles étaient terribles, mais isolées, ne frappaient que quelques individus, et épargnaient le reste. Tout au contraire, celles du temps présent sont plus bénignes, mais plus répandues ; ce qu'elles ont perdu en violence, elles l'ont gagné en diffusion. Elles se sont tellement infiltrées dans les nerfs des générations actuelles qu'elles ont modifié le tempérament, et que les névropathes s'appellent légion. Aussi parle-t-on

volontier des troubles nerveux qu'on éprouve ; on en plaisante, on en rit quelquefois. Quand on en est exempt, on en prévoit l'arrivée avec une certaine insouciance, et on continue à ne rien faire pour les éviter. On se dit, après tout, que ce ne sera pas grave ; qu'un peu de repos, un voyage, une saison d'eaux en auront raison. On s'illusionne souvent ; les maux de nerfs ne sont pas toujours bénins, et ne lâchent pas facilement leur proie ; notre époque, d'ailleurs, en a vu naître un terrible, autrefois inconnu. Cette maladie du système nerveux, qui devient de plus en plus fréquente, qui saisit brutalement sa victime en pleine force, en plein épanouissement de ses talents et de son intelligence, et qui, en quelques mois, la jette, pour y mourir, sur un lit de gâteaux, c'est la paralysie générale. Elle décime surtout les plus forts, les plus robustes ; ceux qui, confiants dans l'excellence de leur constitution, surmènent leur système nerveux, et, faisant à la fois excès de travail et de plaisirs, usent, comme on dit vulgairement, la chandelle par les deux bouts. Pour ceux-là, la crainte de Charonton devrait être le commencement de la sagesse. (L'Hygiène Pratique.)

DR. A. CULLERRE.

BIBLIOGRAPHIE.

Des laboratoires municipaux étrangers—par le Professeur DOBROSLAVINE de St. Pétersbourg.

L'éminent hygiéniste de St. Pétersbourg a publié une petite brochure de 34 pages sur les laboratoires municipaux. Nous ne conseillons pas de la lire car elle est écrite en russe et malheureusement cette langue est peu parlée en France et ailleurs.

Le Pr. Dobroslavine a été, dans un voyage d'études en Europe, à même d'examiner le fonctionnement des laboratoires municipaux. En Autriche et en Russie, il n'en existe pas, tandis que la Belgique, la France, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne en possèdent.

Pour notre savant collègue et maître, le laboratoire de Paris est le mieux organisé. Son fonctionnement n'est pas exempt de reproches mais il est de beaucoup le meilleur de ceux des laboratoires visités par l'infatigable hygiéniste russe.

Le Dr. Dobroslavine termine sa sainte étude en demandant que la Russie et particulièrement St. Petersbourg soit gratifiée d'un laboratoire municipal à l'instar de celui de Paris.

Puisse le vœu émis par notre distingué collègue être écouté et mis en pratique par le gouvernement Russe ou la municipalité pétersbourgeoise.

*
* *

L'eau et les Bactéries, spécialement les bactéries typhogènes—par le Dr. J. ARNOULD.

C'est une revue critique d'une haute valeur scientifique sur les travaux des bactériologues et sur l'état de la question à fin 1886.

Le Pr. Arnould termine ce mémoire de 22 pages par les conclusions suivantes :

1o. Les bactéries quelles qu'elles soient, ne passent pas aisément à travers le sol, même perméable, de haut en bas, ni dans le sens horizontal ;

2o. L'eau, telle qu'elle se présente dans la nature et fut-elle riche en matières organiques est un milieu antyphique aux bactéries pathogènes.

A. HAMON.